

La lettre aux gestionnaires EAJE

Comment percevoir vos acomptes 2025 ?



1. Vos données d'activité prévisionnelles 2025 sont à compléter dans le « portail partenaires » pour le 31 janvier 2025 au plus tard.

Vos données financières prévisionnelles 2025 (budget) sont pré-enrichies à partir de votre compte de résultat 2024. Vous devez impérativement modifier ces données avec vos chiffres 2025 (et notamment vos participations familiales) => impact sur le prix de revient et donc sur la prestation de service.

2. Les acomptes 2025 sont au nombre de 2 à raison de 70 % du droit prévisionnel initial.

- un premier acompte de 35 % de votre droit prévisionnel sera versé dès validation des données prévisionnelles au cours du 1^{er} trimestre,
- un second acompte de 35 % de votre droit prévisionnel sera versé au cours du 4^{ème} trimestre sous la triple condition :
 - de la liquidation par la Caf de votre droit réel 2024 ;
 - de la transmission de vos données actualisées d'activité au 11 octobre ;
 - d'explication cohérente entre cas de variation de l'activité entre 2024 et 2025.

3. 2 questionnaires pour le recueil de vos données actualisées d'activité à compléter dans le portail partenaires :

- mi-juillet pour les données réelles du premier semestre (janvier à juin 2025) et la projection sur le second.
- mi-octobre pour les données réelles des 3 premiers trimestres (janvier à septembre 2025) et la projection sur le dernier trimestre.

Comment percevoir votre solde 2024 ?

Vos données réelles 2024 (compte de résultat et activité) sont à compléter dans le portail Partenaires pour le 28 février 2025 au plus tard.

Nous rappelons aux associations qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que l'expert-comptable et, éventuellement, le commissaire aux comptes, aient rendu leurs rapports et que les instances délibératives les aient approuvés pour adresser les données via le portail Partenaires.

Comment échanger avec la Caf ?

- Les déclarations de données d'activité et financières sont à effectuer sous le portail Partenaires.
- Une question, une interrogation concernant votre dossier de Prestation de service, vous pouvez joindre le service par mail à l'adresse suivante : gestion-as@caf37.caf.fr ou au => **02.47.31.55.50 de 9h à 12h30.**

Tous les documents transmis à la Caf doivent comporter le numéro de votre dossier Caf ainsi que le nom du gestionnaire.

Les prix Plancher-plafond sont sous les astuces du site Partenaires > le Caf Store > Déclarer son activité.